

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

Amélioration de la desserte des zones d'activités de Bègles et Villenave d'Ornon - Projet de la Goutte d'Eau - Réalisation d'un giratoire dénivelé rue des Frères Lumière et des voies de raccordement à la route de Courrejean - Convention - Décisions - Autorisations.

Monsieur JUNCA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la desserte globale des territoires d'activités des communes de Bègles et Villenave d'Ornon, la création d'un giratoire classique au droit de la rue des Frères Lumière et de la bretelle d'accès à la rocade avait été retenue afin de répondre aux stricts besoins d'intérêt général d'amélioration des trafics, et de favoriser les capacités d'évolution du site d'Hourcade.

En parallèle, la SEGECE, opérateur du Centre Commercial des Rives d'Arcins développant un projet d'aménagement commercial susceptible de générer, à terme, 13 500 m² environ de surfaces de vente, a proposé, pour être en capacité d'améliorer les trafics existants tout en prévoyant d'absorber les flux générés par les projets du secteur dit de La Goutte d'Eau, la réalisation d'un giratoire plus ambitieux avec dénivelé.

L'évolution technique de ce projet en giratoire dénivelé génère, d'une part, une augmentation de l'enveloppe financière nécessaire au financement de l'ouvrage, une modification du planning opérationnel ainsi qu'une répartition des Maîtrises d'Ouvrage en fonction de la nature et de la fonctionnalité des travaux. En effet, ce projet initialement prévu par la Communauté Urbaine à hauteur de 900 000 € H.T, est évalué par la SEGECE, à 4 500 000 € H.T (valeur novembre 2005), à plus ou moins 25% à ce stade des études.

La réalisation des équipements d'intérêt général relevant de la compétence de la Communauté Urbaine et réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'un montant estimé à 900 000 € H.T (A.P.S.) d'une part, et ceux réalisés par la SCS Bègles Arcins, juridiquement arrêtés par l'autorité administrative compétente en matière d'autorisation d'urbanisme d'autre part, estimé à 3 600 000 € H.T, doivent être coordonnés dans le temps et dans l'espace.

D'ores et déjà, la Communauté Urbaine et la SCS Bègles Arcins, sont convenues à travers la convention ci-annexée, des quatre points suivants :

- la répartition respective des Maîtrises d'Ouvrages,

- la répartition financière qui en découle,
- le calendrier,
- la gestion future de l'ouvrage et des aménagements réalisés.

La livraison de l'ouvrage pourrait être envisagée pour février 2011, si l'ensemble des préalables fonciers peut être levé avant janvier 2009, notamment le transfert de la station service du centre commercial.

Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **Décider** de la réalisation sous Maîtrise d'ouvrage communautaire :
 - de la chaussée annulaire du giratoire et de ses raccordements immédiats sur les voiries qui y aboutissent, y compris bordures de trottoirs (T3) et trottoirs revêtus en béton bitumineux.
 - le remaniement du profil en long de la section de la bretelle d'accès à la rocade entre le musoir qu'elle forme avec la route de Courrejean et son raccordement à niveau sur la route de Courrejean (90 m environ), y compris remblais, fondation, chaussée, dispositifs de retenue et signalisation.
 - du financement des travaux sous maîtrise d'ouvrage CUB sur la base forfaitaire de 900 000 € H.T (valeur 2005 à actualiser).

- **Autoriser** :

- Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, avec la SCS Bègles Arcins, en vue de régler la répartition des Maîtrises d'ouvrage se rapportant à la réalisation du giratoire dénivelé, et les répartitions financières qui en découlent.
- L'inscription de la dépense correspondante au budget des exercices 2009 et 2010 au chapitre 23 – article 2315 – Fonction 900 – CRB D100 – Programme DB03.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2007</p>

M. JEAN-CHARLES BRON